



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 12 décembre 2018

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 24 octobre 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. FINANCES**- Tarifs 2019/2020**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle principale et de la salle annexe de la Maison Commune de Loisirs en 2019/2020 comme suit :

ACTIVITÉS		2019			2020		
		Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles	Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux, ...	Veziens	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Veziens	310 €	160 €	470 €	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €	530 €	265 €	790 €
Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe, ...)	Veziens	220 €	125 €	345 €	220 €	125 €	345 €
	Extérieur	275 €	175 €	445 €	275 €	175 €	445 €
Vin d'honneur	Veziens	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Mariage	Veziens	400 €	/	610 €	400 €	/	610 €
	Extérieur	645 €	/	995 €	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Veziens et Extérieur	150 €	110 €	260 €	150 €	110 €	260 €
1/2 journée supplémentaire	Veziens et Extérieur	75 €	55 €	130 €	75 €	55 €	130 €
Chauffage au-delà de 4 heures	par heure	25 €	20 €	/	25 €	20 €	/
Toute heure débutée sera facturée							
Arrhes		50 % du montant de la location			50 % du montant de la location		
Caution forfaitaire	750 €				Caution forfaitaire	750 €	

Caution ménage	150 €
Vidéoprojecteur + Sono	50 € /journée

Caution ménage	150 €
Vidéoprojecteur + Sono	50 € /journée

RAPPEL : Les contrats seront établis au nom du locataire réel.

Donc, tous les chèques et attestations d'assurances seront établis au nom du locataire

Pour les mariages, un bulletin de mariage sera demandé à l'état des lieux de sortie.

Le Conseil Municipal décide que les associations culturelles, sportives et de loisirs (hors associations scolaires) ont droit à une location gratuite d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi qu'un tarif réduit par an de 75 euros pour une journée de location de la MCL (salle principale ou salle annexe), que cela soit pour une manifestation payante ou non payante. Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal décide que les écoles ou associations scolaires (OGEC, APEL, APEC) seront considérées comme une même entité et ont droit par an à deux locations gratuites d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi que 2 tarifs réduits de 75 euros pour une journée de location de la MCL (salle principale ou salle annexe). Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal précise que toute consommation de chauffage au-delà des 4 heures gratuites sera facturée.

Il décide que le prêt de la sono et du vidéoprojecteur est gratuit pour les associations vezinaises.

Le Conseil Municipal fixe à 50 euros la journée de location de la Maison des Associations située Place du Général de Gaulle et il fixe à 50 euros la journée de location de la Salle Saint Pierre située au 13 rue Saint Pierre.

Le prix des concessions pour 2019 est fixé comme suit :

- concession trentenaire de 1 m² : 30,00 €
- concession trentenaire de 2 m² : 60,00 €
- concession trentenaire de 4 m² : 120,00 €
- caverne trentenaire : 350,00 €
- concession quinquennale – columbarium : 750,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- concession trentenaire – columbarium : 935,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- gravure de plaque pour le columbarium : 15,00 € la lettre
- dispersion au Jardin du Souvenir : 50,00 € (1 plaque gravée incluse).

Les frais de garde des animaux errants pour 2019 sont inchangés, soit 60 € pour le forfait de prise en charge et 25 € pour le forfait d'hébergement journalier.

La location d'une table et de deux bancs reste à 5 €. Chaque lot d'une table et de deux bancs supplémentaires coûtera 2 € en plus. La location est gratuite pour les associations de la commune.

Les différents tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire applicables aux familles pour l'année scolaire 2019 sont modifiés pour tenir compte des coefficients familiaux pour les familles extérieures. Le Conseil adopte la grille tarifaire suivante applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 pour l'accueil périscolaire :

Quotient familial CAF/MSA	Tarifs familles Vezins	Tarifs familles extérieures
Quotient inférieur à 600 €	1,05 € la demi-heure, soit 2,10 € l'heure	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure
Quotient entre 601 et 720 €	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure
Quotient entre 721 et 1000 €	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure
Quotient supérieur à 1001 € et autres	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure	1,55 € la demi-heure soit 3,10 € l'heure

Le Conseil Municipal précise que pour le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial.

Le Conseil Municipal fixe les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles de Vezins et de Chanteloup-les-Bois :

Quotient familial CAF /MSA	Journée avec repas 8h30 – 17h30	Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30	½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	10,00 €	6,50 €	8,00 €	4,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €		
721 à 1000 €	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €		
> 1000 € et autres	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €		

Le Conseil fixe les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles extérieures (hors Chanteloup-les-Bois) :

Quotient familial CAF/MSA	Journée avec repas 8h30 – 17h30	Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30	½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	12,00 €	8,50 €	10,00 €	6,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	16,25 €	12,75 €	13,25 €	9,75 €		
721 à 1000 €	16,75 €	13,25 €	13,75 €	10,25 €		
> 1000 € et autres	19,75 €	16,25 €	14,25 €	10,75 €		

Le montant du supplément demandé aux familles pour les veillées nocturnes organisées par l'accueil de loisirs extrascolaire est fixé à 5 euros par enfant. Ce montant comprend les coûts du repas et de l'animation.

Les tarifs qui seront exigibles auprès des entreprises participantes à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une parution dans le bulletin municipal en couleurs sont fixés comme suit :

En deuxième de couverture	- Un quart de page :	175 €
	- Un huitième de page :	105 €
En quatrième de couverture	- Une demi-page :	335 €
	- Un quart de page :	205 €
En pages intérieures	- Un quart de page :	145 €
	- Un huitième de page :	85 €

Une remise de 10 % sera effectuée sur le deuxième encart publicitaire de la même entreprise.

- Frais de scolarité des élèves extérieurs – Année 2017/2018 – Participation des communes en 2019

Le Conseil Municipal fixe le coût d'un élève à l'école publique pour l'année scolaire 2017/2018 à 1 294,02 € en classe maternelle et à 194,24 € en classe primaire. Ces montants seront appliqués aux communes de résidence des élèves inscrits à l'école publique de l'Èvre pour leur participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2017/2018 payable en 2019. Un prorata sera appliqué en fonction de la date d'inscription de l'élève à l'école.

- Contrat d'association

Le Conseil Municipal attribue la somme de 58 045 € à l'école privée Saint Joseph dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2019.

- Participation aux fournitures scolaires attribuées aux écoles

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 640 € pour l'école publique (104 élèves) et 3 465 € pour l'école privée (99 élèves).

- Tarif des jardins communaux 2019

Le Conseil Municipal fixe à 60 euros le montant de la cotisation pour l'année 2019.

- Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

- Olympique Sportive Tourlandry-Vezins-Chanteloup 850 €
- Amicale des Donneurs de Sang 180 €
- Bibliothèque Marque-Pages 3 400 €
- UNC Vezins 200 €
- Groupement de protection des cultures 522 €
- OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève) 2 496 €
- APEL (école privée) (prix : 24 €/élève) 2 280 €
- OGEC (trajets) 4 820 € (sur justificatifs)
- Comité des Fêtes 3 000 €

Le montant total s'élève donc à 17 748 € à l'issue de ce vote.

- Décision modificative du Budget Principal n°7

Une septième décision modificative du Budget Principal est votée afin d'ajuster les comptes pour la fin de l'exercice budgétaire. Elle se présente de la manière suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 013 : Atténuations de charges	+ 3 652,00 €	
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 3 652,00 €	
R 73 : Impôts et taxes	+ 20 711,00 €	
R 73212 : Dotation Solidarité Communautaire	+ 4 377,00 €	
R 7381 : Droits de mutation	+ 16 334,00 €	
R 74 : Dotations et participations	+ 3 414,00 €	
R 744 : FCTVA	+ 3 414,00 €	
R 77 : Produits exceptionnels	+ 110,00 €	
R 773 : Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 110,00 €	
D 011 : Charges à caractère général		+ 5 353,00 €
D 60621 : Combustibles		+ 3 500,00 €
D 60622 : Carburants		+ 1 100,00 €
D 61521 : Entretien de terrains		+ 607,00 €
D 6236 : Catalogues et imprimés		+ 146,00 €
D 012 : Charges de personnel		+ 11 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		- 13 500,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		+ 21 000,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		+ 5 000,00 €
D 6453 : Cotisations retraite		+ 1 000,00 €
D 6454 : Cotisations aux ASSEDIC		- 2 500,00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		+ 11 534,00 €
TOTAL	+ 27 887,00 €	+ 27 887,00 €
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 11 534,00 €	
R 10222 : FCTVA	- 10 700,00 €	
R 2031 : Frais d'étude	- 7 470,00 €	
R 2031-041 : Frais d'étude	+ 7 470,00 €	
D 1641 : Emprunts		+ 5 720,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Chapitre 041		+ 7 470,00 €
D 21311-041 : Constructions Hôtel de ville (Mairie)		+ 3 690,00 €
D 21312-041 : Constructions École publique		+ 3 780,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 100		- 4 886,00 €

D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 4 886,00 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 200		- 7 470,00 €
D 21311-200 : Constructions Hôtel de ville (Mairie)		- 3 690,00 €
D 21312-200 : Constructions École publique		- 3 780,00 €
TOTAL	+ 834,00 €	+ 834,00 €

- Vote du budget primitif 2019

Après vote des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 150 250 € répartie comme suit :

En recettes :

- 645 250 € d'impôts et taxes,
- 255 300 € de dotations et de participations,
- 102 500 € en loyers et remboursements,
- 141 100 € en produits des services,
- 5 000 € d'atténuation de charge ;

En dépenses :

- 413 050 € en charges externes,
- 418 000 € en charges de personnel,
- 199 000 € en autres charges de gestion courante,
- 7 500 € en intérêts de la dette,
- 50 000 € en amortissements,
- 350 € en charges exceptionnelles,
- 11 200 € en atténuation de produits et
- 51 150 € en virement à la section d'investissement ;

- En **investissement**, à la somme de 615 150 € répartie comme suit :

En recettes :

- 51 150 € de virement de la section de fonctionnement,
- 80 000 € de FCTVA (remboursement de TVA sur une partie des dépenses d'investissement de 2017),
- 12 000 € de taxes d'urbanisme,
- 2 000 € en subvention de l'Etat,
- 50 000 € d'amortissements et
- 420 000 € dont 280 000 € d'emprunt réel et 140 000 € d'emprunt fictif représentant l'excédent estimé de l'exercice 2017 (ces deux chiffres ne pourront être inscrits qu'après le vote du compte administratif de 2018 au printemps 2019) ;

En dépenses :

- 100 000 € en remboursement de capital de la dette,
- 1 000 € en documents d'urbanisme (compte 202),
- 14 000 € en brevets, licences et logiciels (compte 2051),
- 16 000 € pour des acquisitions de terrains (opération 100),
- 68 900 € en bâtiments, (remplacement du préau de l'école, climatisation des bureaux de la mairie, organigramme des clés pour les bâtiments communaux, toiture des sanitaires du vestiaire foot, extension wifi MCL, salle annexe, maison des associations et aire de pique-nique du canal...), (opération 200),
- 222 200 € pour la voirie, (bassin tampon pour le lotissement du Chiron et Square de l'An 2000, reprofilage trottoir et parking en enrobé place de la Mairie, dessouchage des arbres et terrassement parvis de l'église, aménagement de la cour de l'école publique, sanisette rue Cheneveau, rénovation du parc de l'éclairage public rue du bois, des landes et de l'Épiletterie...), (opération 300),
- 15 300 € pour l'acquisition de matériel, (mobilier et matériel pour l'école publique et autres), (opération 400)
- 5 000 € en espaces verts, (plantations parvis de l'église), (opération 505).
- 171 750 € pour la création et l'aménagement d'un espace jeux, (opération 506).

II. URBANISME

- Création de nouvelles adresses 4 et 8 route des Poteries

Le Conseil Municipal décide de créer les adresses suivantes :

- 4 route des Poteries pour la parcelle cadastrée AK 29
- 8 routes des Poteries pour la parcelle cadastrée AK 27

Il rappelle l'existence des adresses suivantes :

- 2 route des Poteries pour la parcelle cadastrée AK 30
- 6 routes des Poteries pour la parcelle cadastrée AK 28

- Projet SAGE - Avis

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les bassins Èvre-Thau-Saint Denis.

- Marché aménagement de bassins de rétention – Attribution

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 26 septembre 2018 pour l'aménagement de bassins de rétention aux lotissements « Les Chirons » et « Square de l'An 2000 ». Deux entreprises ont déposé une offre : l'entreprise BOUCHET TP et l'entreprise CHOLET TP. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 6 novembre 2018 et les candidats ont obtenu les notes suivantes :

Candidat	Note technique	Note tarifaire	Total
BOUCHET TP	33	77	110
CHOLET TP	33	60,55	93,55

Suite à l'analyse, il s'avère que l'entreprise BOUCHET TP est le candidat le mieux placé. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHET TP.

Le Conseil Municipal approuve la procédure de marché à procédure adaptée pour l'aménagement de bassins de rétention aux lotissements « Les Chirons » et « Square de l'An 2000 » et il attribue le marché à l'entreprise BOUCHET TP basée à Vezins (49), pour un montant total avec variantes de 131 641,68 € TTC qui se décompose comme suit :

- Poste 1 : installation de chantier : 6 027,30 €
- Poste 2 : bassin de retenue « Les Chirons » : 59 397,90 €
- Poste 3 : bassin de retenue « Square de l'An 2000 » : 15 552,00 €
Soit un sous-total de 80 977,20 € pour la prestation de base
- Poste 4 : variante exigée « Les Chirons » : 28 103,88 €
- Poste 5 : variante exigée « Square de l'An 2000 » : 14 180,20 €
- Poste 6 : variante exigée « La Gagnerie » : 8 380,20 €
Soit un sous-total de 50 664,48 € pour les variantes exigées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces annexes à intervenir.

III. PATRIMOINE

- Modification des membres de la commission d'appel d'offre

Selon l'article L.1411-5 II b) du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée pour une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire, qui la préside d'office, et par 3 autres membres issus du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Une première élection a eu lieu au cours de la séance du conseil municipal du 23 avril 2014 et une deuxième au cours de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2015. Il est proposé de procéder à une nouvelle élection pour tenir compte des diverses modifications au sein du bureau municipal. Un vote est organisé dans les formes prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, élit membres titulaires : Bruno MASSON, Claude POISSONNEAU et Arnaud MURZEAU, et élit membres suppléants : Ange SABATINI, Fabienne CHEVALIER et Michel HERVÉ.

- Bail local technique Orange

La commune de Vezins et la société France Télécom ont conclu le 25 août 2003 un bail pour autoriser l'implantation des bâtiments techniques sur le domaine privé de la commune. Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans jusqu'au 18 mars 2013 avec une reconduction tacite par période successive d'un an. Ce contrat

de bail est donc toujours en cours et donne lieu chaque année à paiement d'un loyer réactualisé. Etant donné l'ancienneté dudit contrat et le changement de nom de la société France Télécom en Orange, le Trésor Public demande qu'un nouveau contrat de bail soit conclu. C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre l'autorisation d'implantation des bâtiments techniques d'Orange sur le domaine privé de la commune en concluant un nouveau contrat de bail.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la signature d'un contrat de bail avec Orange autorisant l'implantation de leurs bâtiments techniques sur le domaine privé de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de bail.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier des Conseils Municipaux et des Réunions de Municipalité pour l'année 2019

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le :

- mercredi 23 janvier 2019, à 18h00
- mercredi 20 février 2019, à 18h30
- mercredi 20 mars 2019, à 18h30
- mercredi 17 avril 2019, à 18h30
- mercredi 22 mai 2019, à 18h30
- mercredi 19 juin 2019, à 18h30
- mardi 10 juillet 2019, à 18h30
- mercredi 4 septembre 2019, à 18h30
- mercredi 25 septembre 2019, à 18h30
- mercredi 23 octobre 2019, à 18h30
- mercredi 4 décembre 2019, à 18h30

Les prochaines Réunions de Municipalité auront lieu le :

- les mercredis 9, 16 et 30 janvier 2019, à 18h00
- les mercredis 6, 13 et 27 février 2019, à 18h00
- les mercredis 6, 13 et 27 mars 2019, à 18h00
- les mercredis 3, 10 et 24 avril 2019, à 18h00
- les mercredis 15 et 29 mai 2019, à 18h00
- les mercredis 5, 12 et 26 juin 2019, à 18h00
- les mercredis 3, 17 et 24 juillet 2019, à 18h00
- le mercredis 28 août 2019, à 18h00
- les mercredis 11 et 18 septembre 2019, à 18h00
- les mercredis 2, 9, 16 et 30 octobre 2019, à 18h00
- les mercredis 6 et 13 novembre 2019, à 18h00, Commission Finances
- les mercredis 20 et 27 novembre 2019
- les mercredis 11 et 18 décembre 2019,

-Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets 2017 et de l'assainissement 2017

Les rapports sont à disposition pour lecture en Mairie.

- Désignation des représentants pour la commission de contrôle des listes électorales

Marylène COTTENCEAU, Liliane TIJOU et Fabienne CHEVALIER ont été désignées représentantes titulaires et Linda DEROUINEAU, Marie-Françoise BOUHATMI et Luciane HELBECQUE, représentantes suppléantes, pour la commission de contrôle des listes électorales.

- Rencontre avec M. Breteau

Une rencontre avec Alain BRETEAUDEAU, élu de l'AdC en charge de la Ruralité, est prévue le mardi 22 janvier 2019 de 17h à 18h en Mairie, au sujet du Contrat Local d'Engagement dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

- Implantation antenne Orange

Sont présentés les 3 lieux d'implantation potentiels de l'antenne Orange. L'AdC va être contactée pour savoir s'il est possible d'implanter l'antenne sur son territoire au niveau de la station d'épuration.

La séance est close à 22 h 45.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 23 janvier 2018 à 18h00

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**